

Produit Statistique

Structure et Mouvement de la population résidente (statistique légale valide au plan national)

Informations générales

Les statistiques sur la structure et le mouvement de la population produites par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie fournissent des informations sur l'évolution du chiffre de la population résidente telle qu'inscrite au Registre national des personnes physique et définie par la loi. Elles contiennent principalement deux types de mesures : 1/ des mesures relatives aux caractéristiques de la population en début et milieu d'année (1er janvier et 1 juillet) 2/ des mesures relatives au mouvement de la population selon différentes catégories d'événements : naissances, décès, immigrations, émigrations, changements d'état civil ou de nationalité.

Domaine statistique	3.7.07. Population
Statistique(s) voisine(s)	Structure de la population selon les ménages; Divorces; Mariages; Mortalité foeto-infantile; Naissances et fécondité; Perspective de population
Mots-clés	Population; Naissances; Changement de nationalité; Changement d'état civil; Population résidente; Décès; Acquisition de la nationalité; Mariage; Chiffre de la population; Mouvement migratoire; Perte de la nationalité; Divorces; Démographie; Migration interne; Changement de registre; Veuvage; Structure de la population; Migration internationale; Radiation d'office; Mouvement de la population; Immigration; Réinscrits ayant été rayé; Mouvement naturel; Emigration; Ajustement statistique
Mise à jour du document	02/02/2012 05:28:36

Périodicité	Annuel; Semestriel
Ponctualité	Résultats disponibles 6 mois après la période de référence
Textes légaux de référence	Loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques.; Loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques; Instructions pour la tenue à jour des informations du registre national; Loi du 24 mai 1994 créant un registre d'attente pour les étrangers qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié
Supports de diffusion	Publication sur le web (www.statbel.fgov.be); Brochure 'Population totale et belge'; Brochure 'Population étrangère'; Brochure 'Ménages et noyaux familiaux'; Brochure 'Mariages et divorces'; Brochure 'Mortalité'; Brochure 'Mouvement de la population et migrations'; Brochure 'Tables de mortalité'

Concepts, définitions et classifications

Concepts (Chiffre officiel de la) population résidente au 1er janvier; Naissances; Décès; Solde naturel; Immigrations internes; Emigrations internes; Migrations intra-communales; Solde migratoire interne; Immigrations internationales totales; Emigrations internationales totales; Solde des migrations internationales; Obtention de la nationalité belge par un étranger; Perte de la nationalité belge par un étranger (ou Changements de nationalité - Etranger en Belge); Changement de nationalité d'un étranger obtenant une nouvelle nationalité étrangère; Ajustement statistique; Immigrations internationales (partielles) (ou Mouvement migratoire externe - Entrées); Emigrations internationales (partielles) (ou Mouvement migratoire externe - Sorties); Changements de registre; Réinscrits ayant été rayé; Radiations d'office; Mariages; Séparations; Divorces; Veuvages; (Chiffre officiel de la) population résidente au 1er juillet

Classifications Année de naissance; Mois de naissance; Jour de naissance; Age; Pays de naissance; Lieu de naissance (pour les personnes nées en Belgique); Sexe; Lieu de résidence; Nationalité; Etat civil; Taille du ménage; Lien de parenté avec le chef de ménage; Noyau familial; Lieu d'origine des migrants (uniquement pour les migrations internes ou les émigrations internationales); Lieu de destination des migrants (uniquement pour les migrations internes ou les immigrations internationales); Pays de destination ou d'origine des migrants internationaux (uniquement pour les immigrations et les émigrations internationales); Lieu de naissance de fait (uniquement pour les naissances); Lieu de décès de fait (uniquement pour les décès); Nationalité précédant l'obtention de la nationalité belge (uniquement pour les personnes obtenant la nationalité belge); Justification du changement de nationalité; Nationalité après la perte de la nationalité belge (uniquement pour les personnes perdant la nationalité belge); Nationalité après le changement de nationalité d'un étranger qui obtient une autre nationalité que la nationalité belge (uniquement pour les étrangers qui obtiennent une autre nationalité que la nationalité belge); Etat civil précédant un changement d'état civil; Etat civil après un changement d'état civil; Nationalité d'origine (première nationalité enregistrée au RNPP)

Couverture

<i>Couverture géographique</i>	Belgique
<i>Première période disponible</i>	1 janvier 1989
<i>Unité statistique</i>	Personnes physiques
<i>Population statistique</i>	Résidents en Belgique

Données de base

<i>Enquêtes</i>	-
<i>Données administratives</i>	RNPP: Registre national des personnes physiques
<i>Produits statistiques</i>	-
<i>Période de base</i>	-
<i>Méthodes d'agrégation</i>	-

Définitions

(Chiffre officiel de la) population résidente au 1er janvier

Le chiffre de la population résidente au 1er janvier est calculé sur base du nombre d'inscrits au RNPP et inclut l'ensemble des personnes qui ont leur résidence principale en Belgique, en ce compris les Belges et les étrangers admis ou autorisés à s'établir ou à séjourner dans le Royaume, mais en excluant les étrangers séjournant pour moins de trois mois dans le Royaume, les demandeurs d'asile et les étrangers en situation irrégulière.

Naissances

Le nombre d'entrées, par naissance, enregistrées dans le RNPP (à l'exception du registre d'attente) au cours de l'année considérée. L'année, le mois et le jour de la naissance sont enregistrés. Il est donc possible d'utiliser d'autres périodes de référence que l'année. Aucune statistique n'utilise pour l'instant cette possibilité.

Décès

Le nombre de décès enregistrés dans le RNPP (à l'exception du registre d'attente) au cours de l'année considérée. L'année, le mois et le jour de la naissance sont enregistrés. Il est donc possible d'utiliser d'autres périodes de référence que l'année. Aucune statistique n'utilise pour l'instant cette possibilité.

Solde naturel

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Immigrations internes

Le nombre de personnes qui ont été inscrites dans les registres d'une commune où elles souhaitent établir leur résidence et qui résidaient auparavant dans une autre commune du Royaume (hors registre d'attente). Aussi désignées dans certaines publications comme 'Mouvement migratoire interne - entrées'.

Emigrations internes

Le nombre de personnes qui ont été rayées des registres d'une commune du Royaume parce qu'elles ont été inscrites dans les registres d'une autre commune où elles souhaitent établir leur résidence (hors registre d'attente). Aussi désignées dans certaines publications comme 'Mouvement migratoire interne - sorties'.

Migrations intra-communales

Le nombre de personnes dont le changement du lieu de résidence au sein d'une commune a été enregistré.

Solde migratoire interne

Le solde migratoire interne est la différence entre le nombre d'immigrations internes enregistrées et le nombre d'émigrations internes enregistrées.

Immigrations internationales totales

Le nombre de personnes qui ont été inscrites dans les registres d'une commune où elles souhaitent établir leur résidence (hors registre d'attente) et qui résidaient auparavant hors du Royaume (ou ne résidaient pas légalement dans une des communes du Royaume).

Sont inclus les immigrations internationales définies limitativement jusqu'à 2007, mais aussi les immigrations internationales qui étaient exclues des statistiques de la DG SIE jusqu'à cette date, c'est-à-dire les réinscriptions de radiés d'office et les changements de registre (le passage du registre d'attente à un autre type de registre de demandeurs d'asile à la suite de la reconnaissance d'un statut de protection, d'une régularisation ou de l'obtention d'un statut autre que le statut de demandeurs d'asile qui permet l'inscription dans le registre de population, le registre des étrangers, le registre des étrangers privilégiés ou le registre des fonctionnaires de l'Union européenne).

Emigrations internationales totales

Le nombre de personnes qui ont été rayées des registres d'une commune où elles résidaient précédemment (hors registre d'attente) et qui ne sont ni décédés ni inscrites dans une autre commune du Royaume. Sont incluses les émigrations internationales définies limitativement jusqu'à 2007, mais aussi les émigrations internationales qui étaient exclues des statistiques de la DG SIE jusqu'à cette date, c'est-à-dire les radiations d'office de personnes pour lesquelles il a été constaté que, bien qu'elles soient inscrites dans les registres d'une commune, elles ne résident plus de fait dans la commune et n'ont pas accompli les démarches permettant le maintien de leur inscription.

Solde des migrations internationales

Le solde des migrations internationales est la différence entre le nombre d'immigrations internationales (totales) et le nombre d'émigrations internationales (totales)

Obtention de la nationalité belge par un étranger

Le nombre de personnes de nationalité étrangère résidant et enregistrées dans une des communes du Royaume (dans un autre registre que le registre d'attente) qui ont obtenu la nationalité belge. Aussi désignée dans certaines publication comme 'Changements de nationalité - Etranger en Belge'.

Perte de la nationalité belge par un étranger (ou Changements de nationalité - Etranger en Belge)

Le nombre de personnes de nationalité belge résidant enregistrées dans une des communes du Royaume qui ont perdu la nationalité belge.

Changement de nationalité d'un étranger obtenant une nouvelle nationalité étrangère

Le nombre de personnes de nationalité étrangère résidant et enregistrées dans une des communes du Royaume (dans un autre registre que le registre d'attente) qui ont acquis une nouvelle nationalité étrangère. Aussi désignées dans certaines publications comme 'Changements de nationalité - Etranger en étranger'

Ajustement statistique

Un certain nombre d'événements intervenus de fait durant une année donnée sont enregistrés au RNPP avec retard après que le chiffre de la population des communes ait été publié (notamment des naissances et décès survenus à l'étranger dont la transmission n'est pas immédiate). Plutôt que de modifier le chiffre de la population au fur et à mesure de l'enregistrement des événements, ces corrections sont regroupées dans l'ajustement statistique. Cet ajustement est le bilan positif ou négatif de la totalité des corrections par catégorie d'âge, sexe... et non pas la somme des événements qui par définition ont un impact différent (positif pour les naissances et négatif pour les décès par exemple).

On soulignera le fait que, a posteriori et pour des études spécifiques, il est possible de réattribuer cet ajustement statistique aux années de fait.

Immigrations internationales (partielles) (ou Mouvement migratoire externe - Entrées)

Le nombre de personnes qui ont été inscrites dans les registres d'une commune où elles souhaitent établir leur résidence (hors registre d'attente) et qui résidaient auparavant hors du Royaume (ou ne résidaient pas légalement dans une des communes du Royaume).

Étaient exclues de ces immigrations internationales définies limitativement jusqu'à 2007 par la DG SIE les réinscriptions de radiés d'office et les changements de registre (le passage du registre d'attente à un autre type de registre de demandeurs d'asile à la suite de la reconnaissance d'un statut de protection, d'une régularisation ou de l'obtention d'un statut autre que le statut de demandeurs d'asile qui permet l'inscription dans le registre de population, le registre des étrangers, le registre des étrangers privilégiés ou le registre des fonctionnaires de l'Union européenne).

A partir de 2008, une statistique plus complète de l'immigration internationale totale permet de prendre en compte l'ensemble des mouvements assimilables à des immigrations internationales (changements de registre et réinscriptions de radiés d'office).

Émigrations internationales (partielles) (ou Mouvement migratoire externe - Sorties)

Le nombre de personnes qui ont été rayées des registres d'une commune où elles résidaient précédemment (hors registre d'attente) et qui ne sont ni décédés ni inscrites dans une autre commune du Royaume.

Sont exclues de ces émigrations internationales définies limitativement jusqu'à 2007 par la DG SIE les radiations d'office de personnes pour lesquelles il a été constaté que, bien qu'elles soient inscrites dans les registres d'une commune, elles ne résident plus de fait dans la commune et n'ont pas accompli les démarches permettant le maintien de leur inscription.

A partir de 2008, une statistique plus complète de l'émigration internationale totale permet de prendre en compte l'ensemble des mouvements assimilables à des émigrations internationales (y compris les radiations d'office).

Changements de registre

Le nombre de personnes précédemment inscrites au registre d'attente (et donc non comptabilisés dans la population résidente au sens légale du terme) qui ont été inscrites dans le registre de la population, le registre des étrangers, le registre des étrangers privilégiés ou le registre des fonctionnaires de l'UE durant une période donnée.

Réinscrits ayant été rayé

Le nombre de personnes ayant été radié d'office du registre d'une commune qui sont réinscrits a posteriori dans le RNPP.

Radiations d'office

Le nombre de personnes ayant été radié des registres d'une commune au moins 6 mois après le constat de leur départ non déclaré et suivant une décision du collègue échevinal.

Mariages

Le nombre de mariages enregistrés au RNPP. Celui-ci comprend l'ensemble des mariages affectant des personnes inscrites au RNPP que le mariage soit célébré en Belgique ou non. Cette statistique diffère des statistiques de mariage fondées sur l'état civil qui ne comprennent que les mariages célébrés dans les communes belges.

Séparations

Le nombre de séparations enregistrées au RNPP. Celui-ci comprend l'ensemble des séparations affectant des personnes inscrites au RNPP.

Divorces

Le nombre de divorces enregistrés au RNPP. Celui-ci comprend l'ensemble des divorces affectant des personnes inscrites au RNPP que le divorce soit prononcé par des instances belges ou étrangères. Cette statistique diffère des statistiques de divorces fondées sur l'état civil qui ne comprennent que les divorces prononcés par des instances belges.

Veuvages

Le nombre de veuvages enregistrés au RNPP.

(Chiffre officiel de la) population résidente au 1er juillet

Le chiffre de la population résidente au 1er juillet est calculé sur base du nombre d'inscrits au RNPP et inclut l'ensemble des personnes qui ont leur résidence principale en Belgique, en ce compris les Belges et les étrangers admis ou autorisés à s'établir ou à séjourner dans le Royaume, mais en excluant les étrangers séjournant pour moins de trois mois dans le Royaume, les demandeurs d'asile et les étrangers en situation irrégulière.

Mois de naissance

Mois de naissance extrait de la date de naissance

Age

Tous les résultats de la projection sont établis par âge, celui-ci étant l'âge révolu (en années) des personnes présentes au 1er janvier de l'année considérée.

Nationalité

Les résultats de la projection sont établis selon la distinction entre les personnes de nationalité belge et les personnes de nationalité étrangère (au 1er janvier de l'année considérée).
